

CHARTRE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

VILLE DE CASTELNAU-LE-LEZ



LE MOT DU MAIRE

Le citoyen doit pouvoir participer aux réflexions et débats sur l'action publique et enrichir l'action municipale par ses demandes, ses propositions, sa créativité, son expérience d'usage multiple et quotidien de la ville. Cette participation citoyenne constitue à mes yeux un atout pour conduire une politique démocratique, efficace, en phase avec les besoins de la population et les principes du développement durable.

La démocratie participative fait partie des priorités de mon mandat. J'ai souhaité avec l'équipe municipale aller plus loin en associant davantage les habitants aux projets et choix publics. C'est tout le sens des actions que nous avons engagées depuis le début du mandat et que nous allons poursuivre et amplifier (consultation en ligne pour l'aménagement des berges du Lez, mise en place des ateliers consacrés à la mobilité douce, lancement de l'enquête auprès des habitants, ...).

Par cette charte, la Municipalité souhaite rappeler les valeurs, les principes, les engagements réciproques qui régissent la participation citoyenne. C'est aussi l'occasion de préciser les dispositifs et espaces de dialogue existants et de clarifier les rôles et compétences.

Les élus du Conseil Municipal gardent leur rôle de décision, mais la participation citoyenne permet d'activer le principe d'aide à la décision et de tenir compte des avis exprimés pour éclairer les choix.

Ainsi, chaque citoyen peut apporter sa contribution au devenir d'une ville apaisée qui conjugue bien vivre, dynamisme et solidarité.

Frédéric Lafforgue
Maire de Castelnaud-le-Lez

LA PARTICIPATION CITOYENNE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Renforcer le dialogue entre les citoyens et la municipalité apparaît aujourd'hui essentiel en vue d'améliorer la pertinence et l'efficacité de l'action publique.

En accompagnement de la démocratie représentative, la démocratie participative ou participation citoyenne vise à mobiliser les acteurs d'un territoire pour les impliquer dans les projets qui les touchent et insuffler une confiance en la municipalité.

Il s'agit donc d'écouter la population et d'établir avec elle une relation à long terme fondée sur la coopération, pour proposer des solutions à des problèmes souvent complexes.

La ville de Castelnaud-le-Lez s'engage dans cette démarche pour permettre aux Castelnaudais de devenir acteurs de leur ville et force de propositions.

L'INTÉRÊT DE LA PARTICIPATION CITOYENNE EST DE :

- Valoriser l'expertise d'usage dans le souci constant de l'intérêt général,
- Aspirer à une conception collective de projets par un dialogue entre habitants et élus,
- Aider à la décision publique pour améliorer la qualité de vie des citoyens au quotidien, et contribuer ainsi à une meilleure satisfaction des besoins,
- Créer une relation de confiance entre administrés et élus, basée sur la responsabilisation de chacun et la transparence de l'action publique,
- Favoriser et développer le lien social en multipliant les rencontres, les partages d'expériences et les solidarités entre acteurs du territoire.



POURQUOI UNE CHARTE ?

En octobre 2020, une grande enquête a été réalisée à Castelnau-le-Lez afin de connaître le point de vue des citoyens et usagers de la ville au sujet de la vie locale, et mieux prendre en compte leurs attentes en matière de participation citoyenne. Les résultats de ce questionnaire font apparaître un réel attrait des Castelnaubiens à la vie de la cité et une profonde volonté de participer aux projets locaux.

Plusieurs enjeux se dégagent de l'analyse des réponses :

- La démarche a été très bien accueillie et les Castelnaubiens expriment l'envie de voir se développer les approches participatives dans la conduite de projets communaux,
- La communication et la pédagogie sont les clés de la réussite de la démarche,
- L'utilisation de l'outil numérique est à développer, en complémentarité des échanges directs.

Forte de ce constat, la Ville de Castelnau-le-Lez a décidé de formaliser son ambition dans un texte de référence : la charte de la participation citoyenne.

Cette charte constitue un cadre de travail commun entre la municipalité, les citoyens, les associations et autres acteurs du territoire. Elle présente les clés de la mise en œuvre des dispositifs participatifs à Castelnau-le-Lez.

La charte sera amenée à évoluer au fil du temps en s'enrichissant des retours d'expériences des actions mises en œuvre dans la commune.

Elle a pour objectifs de :

- Affirmer la volonté de la Ville de conduire une démarche de dialogue avec les habitants et acteurs du territoire,
- Définir les différents niveaux de participation et les rôles de chacun,
- Fixer les règles, les attendus et les modalités de la participation citoyenne,
- Promouvoir les projets participatifs sur le territoire communal.

LES VALEURS PARTAGÉES

La Ville de Castelnau-le-Lez souhaite développer les projets participatifs dans le souci constant d'un cadre respectueux des principes républicains et laïcs ainsi que de l'intérêt général. Les résultats du questionnaire d'octobre 2020 montrent que les Castelnaubiens portent une attention particulière aux valeurs de transparence, de dialogue, de vivre ensemble.



LES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

La charte fixe les engagements des différents acteurs intervenant lors de toute démarche participative :

DÉVELOPPER LA TRANSPARENCE ET AMÉLIORER LA TRANSMISSION D'INFORMATION

Chaque acteur impliqué dans la démarche participative s'engage à partager et communiquer l'information, afin que les débats puissent être fondés sur une confiance mutuelle.

Les habitants peuvent collecter et restituer l'information pour permettre à la Ville de mieux appréhender les éléments de terrain.

La Ville s'attache tout particulièrement à :

- Faire preuve de pédagogie pour permettre une compréhension partagée des sujets,
- Délivrer et rendre accessible toute information nécessaire sur les projets,
- Impulser les dynamiques et choisir le mode de participation citoyenne le plus adapté selon les projets.

MIEUX S'ÉCOUTER ET DIALOGUER

Chaque acteur impliqué dans une démarche participative s'engage à travailler de façon constructive, dans un climat de tolérance, de respect et d'écoute.

Chacun s'attache à être attentif à l'expression de tous, respectueux des opinions et des personnes.

La Ville s'engage à permettre l'émergence d'idées et d'accompagner la production collective pour conduire à l'arbitrage des élus. Elle s'engage également à développer et à diffuser une culture commune de la participation.

AMÉLIORER LE VIVRE ENSEMBLE

La Ville garantit que les processus de participation s'inscrivent dans un cadre serein et positif, favorisant ainsi le vivre ensemble et le respect d'autrui. Les débats sont conduits dans un esprit de convivialité et de bienveillance, avec un objectif commun d'intérêt général.

PARTICIPER ACTIVEMENT

Le citoyen investi dans les instances participatives s'engage à :

- Adopter une attitude constructive, d'ouverture et de respect mutuel,
- Participer au processus avec assiduité et esprit d'initiative,
- S'approprier le thème du projet et rechercher l'intérêt collectif,
- Respecter les principes issus de la présente Charte.

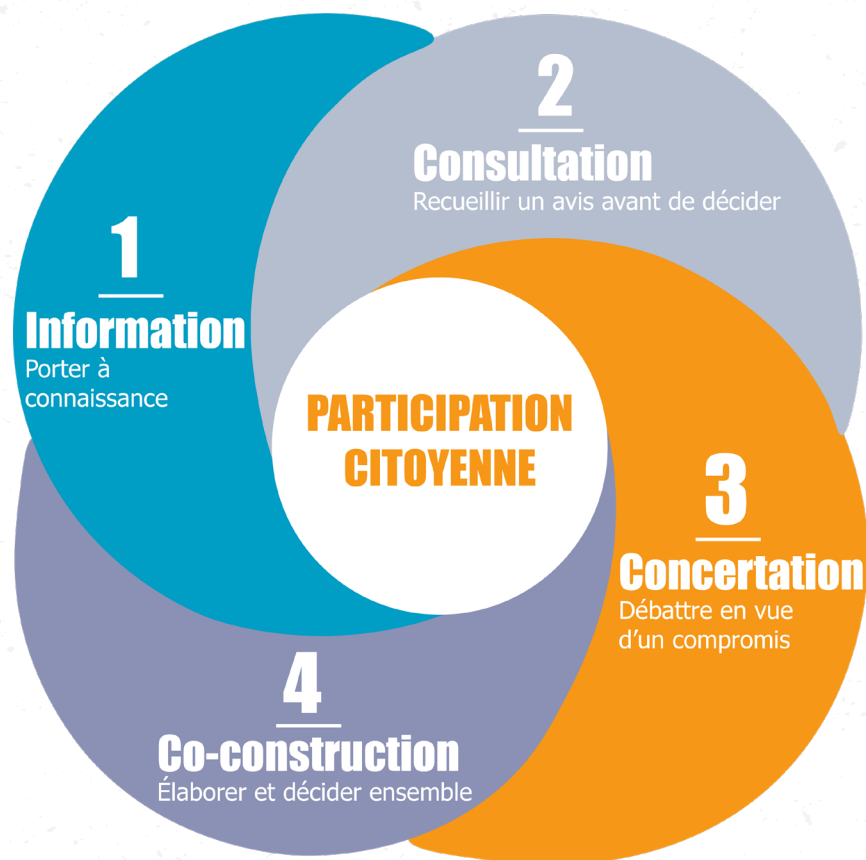
Les membres d'un atelier s'astreignent à un devoir de réserve. Ils s'engagent à garder confidentiels tous documents et informations qu'ils auront à connaître dans le cadre de leur mission. Ils s'interdisent également toute communication extérieure sur les conclusions de leurs travaux, sans autorisation du Maire ou de son représentant.

La Ville s'engage à rendre compte des suites qui seront réservées aux propositions issues des processus de participation.



LES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE PARTICIPATION

En fonction des projets et de leur état d'avancement, la Ville définit le degré de coopération et les attendus en matière de participation qu'elle souhaite avoir avec les acteurs locaux.



Différentes modalités de coopération peuvent ainsi être proposées aux Castelnaudviens :

- **L'INFORMATION** : elle constitue un préalable à tout dispositif participatif. Il s'agit de porter à connaissance des habitants des données ou décisions relatives à un projet et d'expliquer la démarche de travail. Différents moyens d'information peuvent être utilisés mais il conviendra de privilégier au maximum la complémentarité entre la voie numérique (site internet, réseaux sociaux, ...) et les échanges directs (rencontres, permanences, ...). Exemple : le magazine municipal « Castelnaudmag », ou les informations quotidiennes via les réseaux sociaux et le site internet.

- **LA CONSULTATION** : le but est l'écoute. On recueille l'avis des participants, leurs attentes pour amender le projet. Ils expriment une opinion sans que l'autorité compétente soit forcément dans l'obligation de les prendre en considération. Elle se traduit le plus souvent par des réunions publiques, des enquêtes sociologiques, des référendums...

Exemple : l'enquête sur la participation citoyenne réalisée à l'automne 2020.

- **LA CONCERTATION** : c'est un processus de discussion collective pour construire une vision commune autour d'une question. On souhaite créer un débat. Le but est de travailler ensemble à la création de propositions de compromis. Mais l'autorité administrativement compétente garde le monopole de la décision finale.

Exemple : les réunions publiques préalables à des projets d'aménagement.

- **LA CO-CONSTRUCTION** : Les participants co-élaborent le projet avec les professionnels et les élus. Ils peuvent participer à la prise de décision dans un cadre prédéfini par des contraintes techniques, juridiques, organisationnelles ou financières. Ils peuvent par exemple siéger dans des instances de pilotage, des jurys, des ateliers de travail...

Exemple : les ateliers de co-construction des mobilités douces mis en place depuis décembre 2020.

LES TEMPS DE LA PARTICIPATION - QUAND ?

Selon les sujets, les Castelnaudviens sont invités à participer lors des différentes étapes qui composent le cycle d'un projet ou d'une politique publique :

- Lors du diagnostic pour participer à l'observation partagée des besoins et attentes,
- Par retour d'expérience ou expertise d'usage afin d'être force de proposition, d'amélioration et de contribuer à la conception d'une solution,
- Lors de l'évaluation pour élaborer des préconisations en termes de progrès, de perspectives ou d'ajustements,
- Lors de la prospective afin de participer à une réflexion pour anticiper les évolutions des comportements et besoins.

LES ACTEURS DE LA PARTICIPATION - QUI FAIT QUOI ?

La réussite d'un projet partagé réside en la réunion de différents acteurs : les élus, les acteurs locaux, les services administratifs. Leurs expertises croisées sont au cœur d'un projet participatif efficace.

LES ÉLUS MUNICIPAUX

La Ville pilote et définit les orientations en matière de participation citoyenne. Les élus du Conseil Municipal arbitrent les propositions et décident en fonction des contraintes techniques, juridiques et budgétaires exposées par les services. Ils sont garants de l'intérêt général.

A Castelnau-le-Lez, depuis juillet 2020, des élus ont été désignés spécifiquement pour travailler sur le thème de la participation citoyenne et établir des relations étroites avec les habitants :

- Un 1er Adjoint au Maire délégué à l'attractivité économique, à l'innovation et à la transformation numérique
- Un conseiller municipal délégué auprès du 1er Adjoint au Maire, chargé de l'innovation et de la démocratie participative,
- Quatre conseillers municipaux délégués aux quartiers de Caylus, Devois, Mas de Rochet- Euréka et Prado concorde- Centre-ville.

LES ACTEURS LOCAUX

- Habitants, usagers, bénéficiaires,
- Acteurs socio-économiques ou de l'éducation, bailleurs,
- Associations territoriales d'habitants, de commerçants, d'entreprises,
- Associations thématiques,

Les acteurs locaux peuvent apporter leur contribution dans la réalisation d'un projet par leur connaissance, leur quotidien, leur vécu, leur culture. Ils peuvent donner leur avis, émettre des propositions et faire valoir leur pratique du territoire dans le souci de l'intérêt général.

LES SERVICES DE LA VILLE

Les techniciens éclairent les choix, étudient les propositions et avis, en cohérence avec les autres échelles de compétence, notamment la Métropole. Ils mettent en œuvre les projets et les politiques publiques. La mission Participation Citoyenne de la Ville accompagne les services dans la démarche de participation pour aider les acteurs à conduire un véritable échange collaboratif.

LES AUTRES COLLECTIVITÉS

Les services de Montpellier Méditerranée Métropole ont pour compétence la voirie, les déplacements, l'environnement, l'eau, l'assainissement... sujets qui impactent la Ville. Les demandes concernant ces domaines sont gérées par le pôle territorial. Dans un souci de cohérence, le pôle territorial peut participer afin de contribuer à l'expertise technique. D'autres collectivités telles que la Région, le Département et l'Etat peuvent également collaborer à la démarche, chacun selon ses compétences.

LES THÈMES DE LA PARTICIPATION

La participation peut être organisée à l'échelle d'un quartier ou de la ville.

La Ville peut être amenée à soumettre à participation différents sujets :

- Des projets souhaités par les élus dans le cadre de la mise en œuvre de leur politique publique,
- Des projets de compétence métropolitaine ou autre ayant des répercussions communales, notamment en lien avec la gestion de l'espace public, les déplacements ou le cadre de vie,
- Des thématiques, projets ou questionnements portés par tout autre acteur local ci-dessus mentionné en accord avec les élus.

LES ESPACES D'ÉCHANGE

La Ville de Castelnau-le-Lez dispose déjà d'espaces de rencontre et de dialogue aux contours et objectifs variés :

- **Les Maisons Des Proximités** : Innovantes tant dans leur philosophie que dans leur mode de fonctionnement, elles forment un réseau de lieux d'échange et de partage avec les habitants au cœur des quartiers. Elles offrent un bouquet de service très large qui s'étend de l'information sur les services de la commune à l'organisation d'activités intergénérationnelles, d'animations, d'activités associatives et de réunions de quartiers. Agréées Espace de Vie Sociale, les maisons des proximités permettent aux habitants de s'exprimer, de s'entraider, de monter des projets collaboratifs et deviennent de véritables pépinières de projets portés par les citoyens. Après les quartiers du Mas du Rochet, du Devois et de Caylus, deux nouvelles maisons des proximités ouvrent en 2021 au Prado-Concorde et à Eurêka.
- **Des espaces de participation citoyenne** sont organisés sur un temps donné. Ils peuvent prendre la forme d'ateliers citoyens, de groupes de travail élargis, de séminaires... Par exemple, l'atelier de co-construction des mobilités douces a été constitué en décembre 2020. Il constitue un espace de dialogue et de partage de l'expertise d'usage autour de la problématique des mobilités douces dans la ville. Il se réunit régulièrement sous sa forme plénière ou bien sous forme de focus géographique ou thématique.
- **Les espaces numériques de consultations ou de sondages** : A titre d'exemple, la Ville a mis en place en août 2020 la plateforme numérique castelnaulez.projetsdemaville.com, outil dédié à la participation citoyenne à Castelnau-le-Lez. Elle permet la réalisation d'enquêtes, de votes, la mise en œuvre de budgets participatifs, etc...
- **Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)** créé en 1995. Les conseillers, élèves du CM1 jusqu'en 5ème travaillent sur des projets d'intérêt général qu'ils ont initiés.

LE SUIVI DE LA PARTICIPATION

La Ville de Castelnau-le-Lez, par l'intermédiaire de la mission Participation citoyenne, s'engage à effectuer un suivi régulier de la mise en œuvre des démarches de participation.

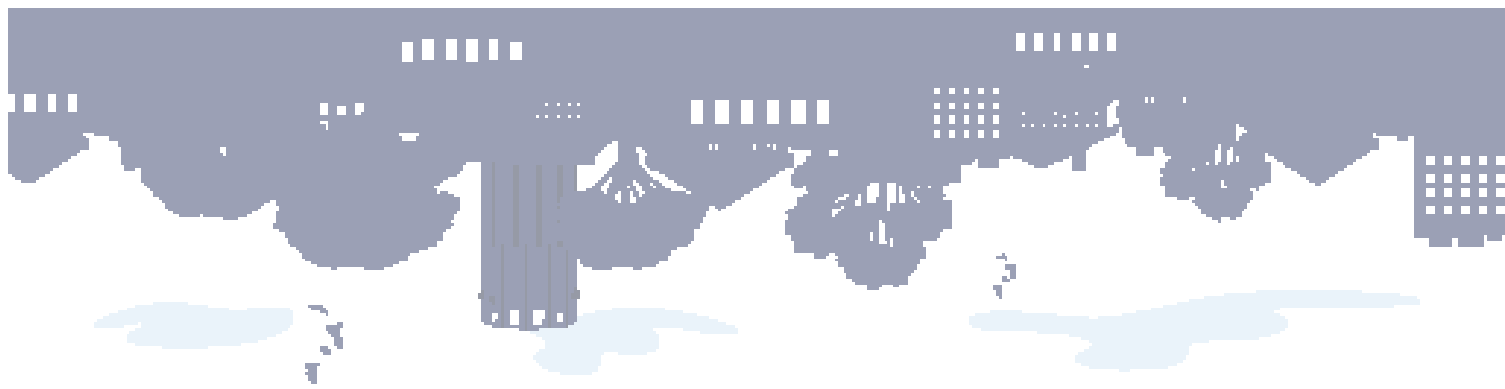
Ce suivi portera sur :

- Le respect de la charte pour tout projet soumis à un processus participatif,
- L'impact de la démarche participative dans la mise en œuvre finale du projet.

La charte est amenée à évoluer au fil du temps en s'enrichissant des retours d'expérience des différentes démarches de participation citoyenne mises en œuvre dans la commune.

Chaque modification sera présentée et approuvée en séance du conseil municipal.





CHARTRE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

